



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## code de la route

Question écrite n° 68942

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle la plus vive attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la proposition de la Fédération nationale des associations d'usagers des transports de supprimer, pour les infractions aux règles de la sécurité routière, l'amnistie présidentielle. Il lui demande donc son avis et les suites qu'il compte donner à cette proposition.

### Texte de la réponse

La dernière loi d'amnistie de 1995 écartait les infractions entraînant un retrait de plus de 3 points du permis de conduire. Ainsi avaient été exclus non seulement les délits, mais également les contraventions les plus graves qui constituent un risque évident pour les usagers de la route (excès de vitesse de 30 km/h et plus, franchissement des stops et des feux rouges, dépassements dangereux, arrêt ou stationnement dangereux, circulation sur la bande d'arrêt d'urgence...). Il s'agit d'infractions passibles d'une contravention de 4e classe et d'une suspension du permis de conduire. Des hausses ponctuelles de l'accidentologie routière ont pu être observées quelques mois avant les élections présidentielles de 1988 et 1995, ce qui a conduit la FNAUT et des associations de victimes à interpeller les candidats à l'élection présidentielle. Comme il l'a rappelé lors de son intervention à l'Assemblée nationale, le 13 novembre dernier, en réponse à une question de M. Jung (Armand), le ministre de l'équipement, des transports et du logement est défavorable à toute mesure d'amnistie aux infractions au code de la route, y compris le stationnement dangereux et sur des emplacements réservés aux handicapés. Par ailleurs, le Conseil national de sécurité routière a adopté, le 26 octobre 2001, une résolution demandant l'engagement immédiat des candidats et des formations politiques à renoncer, en cas d'élection, à toute décision d'amnistie, afin d'enrayer toute tentation de relâchement chez les automobilistes.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Abelin](#)

**Circonscription :** Vienne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 68942

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement et transports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 novembre 2001, page 6426

**Réponse publiée le :** 4 février 2002, page 581